



RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 80237
Numéro SIREN : 382 598 647
Nom ou dénomination : AUTO DECO

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2013 sous le numéro de dépôt A2013/004951

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



528156

Dénomination : AUTO DECO
Adresse : 185 avenue de l'Italie - Zae de la Maladiere 74300 Cluses
-FRANCE-
n° de gestion : 1991B80237
n° d'identification : 382 598 647
n° de dépôt : A2013/004951
Date du dépôt : 23/07/2013

Pièce : Décision(s) des associés du 15/07/2013



528156

AUTO DECO

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social Z.A.E. de la Maladière 185 Avenue d'Italie 74300 CLUSES

R.C.S. ANNECY 382 598 647

DECISION DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 15 JUILLET 2013

L'an deux mille treize et le lundi quinze juillet,

au siège social, Z.A.E. de la Maladière 185 Avenue d'Italie 74300 CLUSES,

- ♦ Monsieur Frédéric ANTHOINE,
usufruitier de deux mille deux cent cinquante actions, ci..... 2 250 actions
- ♦ La société SAS DECOLLETAGE DES GRANDS CLOS,
propriétaire de deux cent cinquante actions, ci..... 250 actions
- ♦ Monsieur Bastien ANTHOINE,
nu-proprétaire de deux mille deux cent cinquante actions, ci. 2 250 actions

soit ensemble des deux mille cinq cents actions, ci..... 2 500 actions
composant le capital social,

seuls actionnaires de la société AUTO DECO, ont pris à l'unanimité, à l'initiative de Monsieur Frédéric ANTHOINE, Président, et conformément aux dispositions de l'article 23-1 des statuts, la décision suivante, étant rappelé que :

« En cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes décisions ordinaires ou extraordinaires, à l'exception des décisions de distribution de réserves, de changement de nationalité, de transformation en une structure autre si cela devait aggraver l'engagement des associés, de toute modification de la définition du bénéfice distribuable, de dissolution anticipée de la société ».

DECISION UNIQUE

Les associés,

prennent acte que :

-par suite du départ à la retraite intervenu le 31 décembre 2003 de Monsieur Pierre PIANA, Commissaire aux comptes suppléants de la société, celui-ci s'est trouvé de ce fait, démissionnaire ;

-La société SAS Cabinet A. ROSSI, demeurant 3 rue Pré Bénévix 74300 CLUSES, a été nommée Commissaire aux comptes suppléant de la société par l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2012.

Une copie de l'acte sera remise à Monsieur Paul Roger FONT, Commissaire aux comptes de la société.

Fait en cinq originaux

DECOLLETAGE DES GRANDS CLOS

Capital 40.000 €

1430, route de Grayim - 74300 MAGLAND

Tél. 04 50 90 20 35 Fax 04 50 90 20 72